



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/86
22 mars 1993

Quarante-septième session
Point 93 a de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/47/703)]

47/86. Application du Plan d'action international sur le vieillissement : intégration des personnes âgées au développement

L'Assemblée générale,

Ayant à l'esprit le problème que le vieillissement des populations pose à tous les pays,

Notant avec satisfaction les activités de la campagne mondiale d'information lancée pour le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, et les nombreuses manifestations qui ont marqué la Journée internationale pour les personnes âgées,

Se félicitant de la participation active des Etats Membres, des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des personnes âgées et des experts à l'élaboration d'une stratégie pratique face au vieillissement, sous la forme d'un ensemble d'objectifs pour l'an 2001 concernant le vieillissement,

Se félicitant de l'organisation à Budapest du 4 au 9 juillet 1993 du XV^e Congrès international de gérontologie,

Saluant la participation de personnes âgées à l'élaboration de programmes et de projets,

Consciente de la détresse des personnes âgées, notamment celles qui se trouvent dans les pays en développement, ainsi que celles qui sont dans une situation difficile,

Consciente également de la lourde charge que supportent les familles qui s'occupent des personnes âgées, et de la nécessité de disposer de programmes complets de soins collectifs,

/...

Sachant en outre que les organismes de développement s'inquiètent de plus en plus de trouver les ressources humaines et financières nécessaires pour adapter les politiques et les programmes au vieillissement de la population,

1. Prend acte avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement : stratégie pratique 1/ et sur la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement 2/;

2. Adopte en tant que stratégie pratique face au vieillissement les objectifs mondiaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement 3/, et invite instamment les Etats Membres à soutenir cette stratégie et à consulter les directives pour la fixation des objectifs nationaux en matière de vieillissement 4/;

3. Invite le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat, en tant qu'organe chef de file et coordonnateur de la réalisation des objectifs mondiaux, à mettre à jour périodiquement les stratégies au vu des résultats obtenus et des nouvelles perspectives qui s'offrent, et à affiner les indicateurs de progrès, en collaboration, entre autres, avec l'Institut international du vieillissement de Malte;

4. Invite les commissions régionales à aider les Etats Membres de la région à arrêter des objectifs régionaux pour l'an 2001 concernant le vieillissement, en gardant à l'esprit les objectifs mondiaux et la diversité des besoins nationaux dans leur région;

5. Invite les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies à étudier les moyens techniques, administratifs et financiers qui permettraient de renforcer les mécanismes interinstitutions de consultation, notamment les réunions biennales consacrées au vieillissement, et à proposer des mesures en ce sens au Comité administratif de coordination;

6. Demande au Secrétaire général de donner tout l'appui possible, sous forme de ressources budgétaires et extrabudgétaires, au Groupe du vieillissement du Centre, afin qu'il soit en mesure de remplir son mandat d'organe chef de file pour l'exécution du programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà;

7. Se félicite de l'appui que le Fonds des Nations Unies pour la population, le Gouvernement suédois et deux organisations non gouvernementales ont accordé au projet de recherche du Centre intitulé "Incidences sur le développement de l'évolution démographique : vieillissement de la population mondiale", et souhaite que ce projet, base des travaux de recherche au niveau mondial du Centre, continue de bénéficier de soutien;

-
- 1/ A/47/339.
2/ A/47/369.
3/ A/47/339, sect. III.
4/ Ibid., sect. IV.

/...

8. Invite les Etats Membres à détacher des experts et des administrateurs auxiliaires auprès du Groupe du vieillissement du Centre, pour aider à la réalisation de certains objectifs;

9. Prie la Commission du développement social de réunir à sa trente-troisième session, aux fins de la troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement, un groupe de travail spécial informel qui proposera des mesures propres à faciliter la fixation d'objectifs nationaux relatifs au vieillissement pour les dix années à venir;

10. Invite les Etats Membres et les organisations intéressées à aider le Centre à créer et tenir à jour une banque de données sur les politiques et les programmes relatifs au vieillissement, de manière que les renseignements réunis au cours des examens quadriennaux soient systématiquement organisés et soient en permanence à la disposition des Etats Membres et autres entités intéressées;

11. Est reconnaissante au Département de l'information du Secrétariat de la très importante contribution qu'il a apportée à la campagne mondiale d'information, et le prie de poursuivre ses activités dans le domaine du vieillissement pendant les dix années qui viennent;

12. Se félicite également des initiatives, de la compétence et du dévouement des milieux non gouvernementaux, et invite le Centre à examiner la possibilité de créer un comité consultatif non gouvernemental, financé à l'aide de contributions volontaires, qui aiderait le Secrétariat à promouvoir les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées 5/ et à appliquer le Plan d'action et les stratégies proposées;

13. Félicite l'Institut international du vieillissement de son programme de formation et d'activités connexes, et invite les organisations nationales, régionales et internationales à coopérer étroitement avec lui;

14. Demande instamment à l'Organisation des Nations Unies, aux Etats Membres et aux organisations non gouvernementales d'apporter leur concours à la Société africaine de gérontologie en vue de l'élaboration et de l'application d'un programme régional d'activités dans le domaine du vieillissement;

15. Invite les Etats Membres et autres entités intéressées à examiner la possibilité de créer un institut de formation en matière de vieillissement pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

16. Invite également les Etats Membres à soutenir généreusement le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement pour qu'il puisse rester l'instrument opérationnel du programme des Nations Unies relatif au vieillissement;

17. Invite les Etats Membres, les sociétés et les fondations à soutenir la Fondation Banyan : fondation mondiale du vieillissement;

18. Prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes de développement de faire place au vieillissement dans leurs programmes ordinaires;

5/ Résolution 46/91, annexe.

19. Prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-huitième session sur l'application de la présente résolution au titre du point intitulé "Développement social".

89^e séance plénière
16 décembre 1992